

Il y a 20 ans, le 26 décembre 1999, la tempête Lothar dévastait une grande partie de la France et de l'Europe. Saint-Junien ne fut pas épargnée et il fallut l'intervention de toutes les composantes de la sécurité civile pour rendre à la vie son cours normal.

Aujourd'hui, à l'heure où le dérèglement climatique déploie ses drames à travers le monde et menace des régions qui comme la nôtre, pouvait se sentir à l'abri des catastrophes naturelles, il est de bon augure de voir s'installer à Saint-Junien, une antenne de la Protection civile. La protection civile est un acteur essentiel dans le paysage institutionnel de la prévention et de la mise en œuvre des moyens d'aide aux populations. C'est en quelque sorte un nouveau service public qui arrive dans notre ville et nous ne pouvons que nous en réjouir.

Le 12 décembre dernier, l'exercice de sécurité civile simulant la rupture d'un barrage sur un affluent de la Vienne a démontré que les services de l'Etat, les collectivités territoriales, les forces de gendarmerie, les pompiers et les bénévoles de la Protection civile savaient se mobiliser pour la protection des biens et des personnes. Voilà bien la force du service public et de l'engagement citoyen qu'il nous faut à tout prix défendre contre les tentatives de dérèglementation et privatisation.

L'action publique, qu'elle s'exerce à l'échelle locale ou nationale, est un bien précieux.

Je vous souhaite à toutes et à tous, une bonne année 2020.

Pierre Allard, maire

Téléthon

Saint-Junien encore plus haut !



Saint-Junien, désigné Village Téléthon 2019, a parfaitement rempli sa mission. Associations, scolaires, particuliers se sont fortement mobilisés pour ce rendez-vous solidaire. Dès le vendredi soir, pour le lancement officiel de l'opération, la salle des congrès était pleine à craquer avec notamment la présence de centaines d'élèves des écoles de la ville qui ont offert chants et flash mob au public.

La présence de Spiderman, alias Loïc Perrouin, pendant tout le week-end, a renforcé l'enthousiasme des petits comme des grands. Durant trois jours, ils ont multiplié les initiatives pour récolter des dons.

Avant même que l'ensemble des sommes collectées n'ait été rassemblé, l'Office municipal des sports a pu verser 14 700€ à l'AFM Téléthon, soit près de 5 000€ de plus que l'an dernier. Le chiffre définitif sera connu dans quelques jours. Bravo à tous !

Recensement

La campagne 2020 démarre



Nathalie Gasse et Vanessa Gaillot, les agents recenseurs.

La campagne 2020 du recensement de la population se déroulera du 16 janvier au 22 février. Durant cette période, les agents recenseurs rendront visite aux 400 foyers de la commune tirés au sort par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), qui feront l'objet de cette enquête. Les deux agents recenseurs de la mairie, Vanessa Gaillot et Nathalie Gasse, seront munies d'une carte officielle tricolore sur laquelle figurent une photo d'identité, le sceau de la mairie et la signature du maire. Selon les recommandations de l'INSEE, ces agents proposeront aux personnes visitées de remplir le questionnaire sur internet via www.le-recensement-et-moi.fr. Pour cela, elles remettront à chacun un code personnel et donneront toutes les indications utiles à cette opération. A défaut, elles remettront une notice d'information, une feuille de logement et un bulletin individuel pour chaque résident du foyer. Une fois remplis, ces formulaires devront soit être remis aux agents recenseurs, soit être adressés ou déposés à la mai-

rie au service concerné, soit être adressés directement à l'INSEE Limoges par voie postale. Les données recueillies restent confidentielles. Elles servent de référence à l'Etat pour fixer un certain nombre de dotations versées aux collectivités. Au niveau local, elles permettent d'ajuster l'action publique aux besoins des populations en matière d'équipements publics (écoles, hôpitaux, logements...), de préparer les programmes de rénovation urbaine. C'est pourquoi la participation des personnes concernées est essentielle. Elle est également obligatoire et reste avant tout un devoir civique. Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le recensement est effectué tous les ans sur un échantillon de 8% de la population. Au bout de cinq ans, les résultats sont établis à partir de 40% de la population et fixent le chiffre officiel de la population de la commune. Pour tout renseignement, joindre la coordonnatrice communale, Isabelle Bréchelière ou sa suppléante, Nadine Balestrat, au service Etat-Civil / Affaires générales, au rez-de-chaussée de la Mairie, tél. 05 55 43 06 84

AGENDA

11 janvier : Loto de l'association des élèves du BTS Tourisme, salle des fêtes à 20h30.

16 janvier : Don du sang, salle Amédée-Burbaud, de 15h00 à 19h00.

16 janvier : "Blick Bassy Quartet", La Mégisserie, à 17h00.

17 janvier : Loto des Vieux paniers, salle des congrès, ouverture des portes à 18h00, début à 20h30.

18 janvier : Spectacle "Grand-père Henri et le tonneau de Léonce", salle des fêtes à 20h30.

19 janvier : Randonnée "Les copains

d'abord", La Bretagne à 8h00

24 janvier : Loto de l'école primaire Chantemerle, salle des congrès.

28 janvier : Théâtre. "Je m'en vais mais l'Etat demeure", La Mégisserie à 19h30.

2 février : Repas des aînés, salle des congrès, à 12h00. Inscriptions du 6 au 16 janvier au CCAS.

5 février : Théâtre-marionnettes. "Pourquoi pas !", à 15h00.

7 et 8 février : Forum écoconstruction, salle des congrès.

le P'tit BONJOUR

Lettre municipale de Saint-Junien - janvier 2020 - n°193

Exercice de
sécurité civile
pages 2 et 3

Les 3 fleurs maintenues

Le 31 janvier, à Objat (Corrèze), le jury régional des « Villes et villages fleuris » remettra ses labels. Une nouvelle fois, Saint-Junien se verra confirmé le label 3 fleurs.

Cette distinction souligne la qualité du fleurissement et de la gestion des espaces verts de la commune. Dans son rapport, le jury qui était venu à Saint-Junien fin août, remarque notamment « la cohérence du projet municipal et sa réalisation ». Il met en avant les « beaux aménagements en cœur de ville » et la « créativité des équipes ». Parmi les points à améliorer, le jury constate « une qualité des aménagements trop différente entre les entrées de ville et le cœur de ville » et une faible utilisation du logo « Villes et villages fleuris » dans la communication de la commune.

Secours et prévention

La protection civile s'installe à Saint-Junien



Une partie des 25 bénévoles de l'antenne de Saint-Junien était présente lors de l'inauguration

C'est un acteur essentiel de la prévention et de l'aide à la population. La Protection civile, association créée en 1969, vient d'ouvrir une antenne à Saint-Junien afin de couvrir plus efficacement l'ouest de la Haute-Vienne et l'est de la Charente.

Accident, catastrophe technologique ou événement climatique grave, les bénévoles de la Protection civile interviennent régulièrement aux côtés des pompiers et des gendarmes pour participer au secours des personnes et des biens. Ils s'investissent également dans la formation aux gestes de premiers secours, notamment en milieu professionnel. Ils assurent aussi la sécurité des grandes manifestations publiques. On a pu les voir au camion cross, à

Légend'Aïr, aux Portes du cuir ou encore au Téléthon. Ils participaient le 12 décembre à l'exercice de sécurité civile organisé par la préfecture (voir pages 2 et 3).

« L'ouverture d'une antenne à Saint-Junien est symbolique de notre volonté d'élargir le maillage territorial, explique François Richez, président de la Fédération nationale de la Protection civile. Nous avons l'objectif de créer 100 antennes dans le pays d'ici 2 ans ». Pour remplir leur mission, les 20 à 25 bénévoles de l'antenne de Saint-Junien, placés sous la responsabilité de Sébastien Boyer, peuvent compter sur les locaux mis à leur disposition par la commune et la communauté de communes. A la Maison du droit, ils bénéficient d'une pièce pour ef-

fectuer les formations et en zone industrielle d'un hangar pour y stationner les véhicules d'intervention.

« La deuxième ville du département se devait d'avoir une antenne. Nous sommes au service du public et nos valeurs : aider, former, secourir, vont pouvoir s'y exprimer » se félicite Jean-François Cueille, président départemental de la Protection civile.

Pascale Silbermann, sous-préfète de Rochechouart et Bellac, rappelle pour sa part que « la plupart des crises ne peuvent se passer de la Protection civile qui prend le relais des pompiers et des gendarmes dans la prise en charge des victimes ». Elle souligne également son rôle dans la formation des Français aux gestes de premiers secours.

SOMMAIRE

Recensement
de la population
à partir du 16 janvier

Un forum
écoconstruction
les 7 et 8 février

Liste électorale :
encore un mois
pour s'inscrire

L'Atelier Garance
joue "Le père"
de Florian Zeler

Rendez-vous même le samedi



Devant l'afflux des demandes de pièces d'identité et l'allongement des délais pour obtenir un rendez-vous et se voir délivrer les cartes d'identité et les passeports, le service Etat civil/Règlementation de la mairie a revu son organisation. Depuis le 1^{er} janvier, il est possible d'obtenir un rendez-vous le samedi matin pour déposer sa demande de passeport (cela n'était possible que pour les cartes d'identité). De plus, les remises de titres se font désormais sur rendez-vous afin de limiter le temps d'attente au guichet.

Rappelons que le délai moyen pour obtenir un rendez-vous en mairie est de 4 à 6 semaines, auquel il faut ajouter 2 mois de fabrication par le Centre d'expertise et de ressources des titres. Ce délai peut s'allonger à l'approche des vacances d'été. Il ne faut pas attendre la dernière minute pour prendre rendez-vous ! La durée d'un rendez-vous est de 30 minutes environ. Cette durée peut être réduite si une pré-demande a été faite en ligne sur www.service-public.fr. Le demandeur doit imprimer le document rempli sur internet et le déposer avec l'ensemble des documents nécessaires lors du rendez-vous. L'achat du timbre fiscal peut également être fait en ligne. Les prises de rendez-vous se font par téléphone au 05 55 43 06 84 ou à la mairie du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 17h00, le samedi de 8h45 à 11h15.

Spectacle

"Grand-père Henri et le tonneau de Léonce"

L'association "Autour du zinc" présente, samedi 18 janvier, "Grand-père Henri et le tonneau de Léonce", une fresque historique locale des années 1900-1950, interprétée par deux conteurs-chanteurs-musiciens.

Durant une heure et quart, 50 années de la vie de Rochechouart et alentours vont défiler au travers d'une galerie de personnages : déserteur de 1914, combattant de la Commune de Paris, maire et député, fusillé pour l'exemple, réfugiées espagnoles et réfugiés schillikois, résistants et soldats allemands, agriculteur, gardien de cimetièrre et tous les copains de Léonce, ce marchand de vin de Rochechouart qui en 1931, pour sa sépulture fit ériger un tonneau au milieu du cimetière de Rochechouart.

Le spectacle tendre, grave et humoristique est interprété par Jean-Paul Gady, Passeur d'histoire et Kiol, accordéoniste et conteur.

Samedi 18 janvier à 20h30, salle des fêtes (place Deffuas) – Participation libre – réservations au 06 70 30 03 17.

Face à la rupture du barrage

Un exercice de sécurité civile simulant la rupture du barrage de Saint-Marc sur un affluent de la Vienne a permis de vérifier la capacité de réaction et l'efficacité des dispositifs de protection des populations.

Jeudi 12 décembre 2019, lors d'une crue exceptionnelle, le barrage de Saint-Marc sur le Taurion, à Saint-Martin-Terressus, risque de rompre. Une vague de submersion menace toutes les communes de la vallée de la Vienne. Elle pourrait atteindre 7 mètres de haut à Saint-Junien. Le plan ORSEC départemental est décrété sous l'autorité du Préfet. Lorsque l'état de péril imminent est atteint, la troisième phase d'alerte est lancée. Les sirènes sonnent. Il reste quatre heures pour évacuer les populations menacées dans la cité gantière et mettre en sécurité les entreprises et installations.

La catastrophe n'a pas eu lieu. Tout



Le Poste de commandement opérationnel était en place dès 7h00.

cela n'était qu'une simulation faite dans le cadre d'un exercice de sécurité civile visant à vérifier la fiabilité des procédures, des moyens humains et technologiques déployés pour faire face à un état de crise. L'ensemble des services de l'Etat, les collectivités locales, les fournisseurs d'énergies... étaient mobilisés.

Le Poste de commandement opérationnel

A Saint-Junien, désigné pour accueillir un Poste de commandement opérationnel, le dispositif se met en place dès la préalerte à 7h00. La sous-préfecture, le secrétaire général de la sous-préfecture, les services de la sé-

curité civile de la préfecture, le directeur de cabinet du maire, le directeur adjoint des services techniques, les gendarmes, les pompiers, la Protection civile et ses radioamateurs sont présents. Les services municipaux sont réquisitionnés. Les informaticiens mettent à disposition ordinateurs, accès internet, vidéoprojecteurs et téléphones. Les électriciens installent un groupe électrogène pour assurer l'alimentation électrique en cas de coupure (elle interviendra en fin de matinée et il ne faudra que 5 secondes pour rétablir l'alimentation). Une voiture sono est équipée pour informer la population.

Les opérations

Le plan particulier d'intervention (dispositif local défini pour protéger les populations, les biens et l'environnement) entre dans sa phase active dès la première phase d'alerte même si, dans ce cas-là, elles ne sont pour la plupart mises en œuvre que de manière fictive. Il s'agit avant tout d'éprouver la validité des procédures et la capacité des différents acteurs à les appliquer.

Des liaisons téléphoniques sont établies entre le poste de commandement et les communes alentours. Les accès aux secteurs en danger sont neutralisés. La mairie, avec le concours des pompiers et des gendarmes, organise un porte à porte dans la zone menacée afin de préparer l'évacua-

tion de la population. Un point de rassemblement est établi salle des congrès pour accueillir les sinistrés. Les moyens de communications de la ville (site internet, réseaux sociaux, messages téléphoniques) sont mis à contribution pour alerter et inviter les habitants à se rendre sur les points hauts de la ville ou au point de rassemblement et diffuser le numéro de la cellule d'information au public. Des véhicules d'entreprises de transports sont réquisitionnés pour le transport de marchandises, les minibus de la ville le sont pour transporter les personnes.

Le Poste de commandement est informé en temps réel par la préfecture de l'évolution de la situation. Les services de secours sont prêts à intervenir.

A 12h30, le barrage ne menace plus, l'alerte est levée.

A Saint-Junien, 1 760 personnes seraient directement menacées par la rupture du barrage de Saint-Marc.

Repas des aînés

Le repas offert aux aînés de la commune par la municipalité aura lieu le dimanche 2 février 2020 à 12h00 à la Salle des congrès du Châtelard. L'inscription se fera du 6 au 16 janvier, au Centre communal d'action sociale (1^{er} étage du Centre administratif), du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Ecoconstruction

La Communauté de communes Porte Océane du Limousin, dans le cadre de l'Agenda 21, organise son 1^{er} Forum écoconstruction les 7 et 8 février, salle des congrès. Le vendredi, institutions, centres de formation, établissements scolaires présenteront les métiers de l'écoconstruction, notamment à destination des scolaires et des demandeurs d'emploi. Pendant les deux jours, des ateliers, des démonstrations et des interventions permettront au public de découvrir les techniques, les matériaux utilisés pour les économies d'énergie, la réhabilitation du bâti, la domotique, ainsi que les dispositifs d'aides financières.

L'heure du conte

L'hiver et la nuit seront au cœur de la prochaine session de l'heure du conte. La médiathèque a choisi quelques belles histoires pour les offrir au public les 15, 16 et 18 janvier, salle Laurentine-Teillet. Rendez-vous mercredi à 10h30, jeudi à 10h30 et samedi à 16h00. Pour les plus de trois ans – réservation à la médiathèque au 05 55 02 17 17.

Liste électorale

Pour pouvoir voter lors des élections municipales des 15 et 22 mars 2020, il est possible de s'inscrire sur la liste électorale jusqu'au 7 février. Cela peut se faire en ligne sur service-public.fr, via France Connect.gouv.fr, ou auprès du service Elections de la Mairie – renseignements au 05 55 43 06 95.

Déchèterie

Depuis le 1^{er} janvier, les demandes de carte d'accès à la déchèterie doivent être faites directement au Syded. Cela

peut se faire sur internet, il suffit de joindre un justificatif de domicile lors de la demande. Renseignements au 05 55 12 12 87 ou sur www.syded87.org.

Théâtre

L'Atelier Garance présente son prochain spectacle vendredi 10 janvier à 20h30 à La Mégisserie. Dans une mise en scène de Mohamed Maach, la troupe joue "Le Père" de Florian Zeller. C'est l'histoire d'un homme qui ne sait pas trop qui il est, en proie aux désordres de l'existence et de sa mémoire défaillante. Tarifs 10€ et 5€ - réservations au 06 13 58 56 65.



Lecture

Pour la première fois Saint-Junien participe à la Nuit de la lecture. Les 18 et 19 janvier, sous la coordination de l'association "Loccadedelire.com", la médiathèque, le collectif Champ libre et diverses associations locales (Les Amis des mots, La bulle gantière, Lire et faire lire, Les Vieilles pierres) proposent près de 24 heures de lecture en tous genres. Tout le programme est à retrouver à la mairie, à la médiathèque, chez les différents partenaires de l'opération et sur www.saint-junien.fr.



Lettre municipale éditée par la Mairie de Saint-Junien
Place Auguste-Roche
87200 Saint-Junien
Tél. 05 55 43 06 80
www.saint-junien.fr

Directeur de publication : Hervé Beaudet

Rédaction et photos : service communication
Impression : Rivet, Limoges
4700 exemplaires